

CESER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Séance plénière du 27 juin 2017

Auto Saisine :

La pauvreté et la précarité en Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?

Déclaration d'Isabelle RAUSZER pour la CGT

Toutes les préconisations de l'avis nous paraissent indispensables et font partie du plan de lutte national contre la pauvreté décliné régionalement. De plus l'avis souligne le rôle décisif du système de la Sécurité Sociale dans la réduction de la pauvreté.

Cependant il y a besoin d'interroger en profondeur l'efficacité des politiques publiques et sociales mises en œuvre depuis maintenant 30 ans dans le domaine des droits fondamentaux, au logement, à la santé, à l'éducation, au transport et plus particulièrement le droit à l'emploi. D'ailleurs cet avis le reconnaît dans sa conclusion qui, je cite, « regrette le peu d'évolution intervenue depuis l'avis de 2012. »

En effet, en 1987 lors de l'avis du père Wrezinski, le pays compte 2,5 millions de pauvres ; en 2003 M. Didier Robert (CESE) écrit son avis dans un contexte où se sont 4 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ; et en 2017, ce sont 9 millions de personnes qui sont frappées par l'exclusion et la pauvreté.

Dès lors on peut regretter que l'avis ne s'attaque pas à la racine du mal car prétendre vouloir lutter contre la pauvreté tout en refusant d'analyser ce qui l'engendre est un non-sens. Pour la CGT il s'agit d'obtenir des revenus, quels qu'ils soient, qui permettent de vivre dignement, sans assistanat. Ainsi depuis 10 ans la CGT avance l'idée d'une Sécurité Sociale Professionnelle comportant quelques principes fondamentaux :

- ✓ Protéger le salarié dans toutes les situations de rupture de son intégrité professionnelle ; changement d'emploi, menace de licenciement, début ou fin de formation etc. La Sécurité Sociale Professionnelle est en sorte la couverture d'un « risque ».
- ✓ Reconnaître des droits attachés aux salariés alors qu'aujourd'hui, l'essentiel des droits sociaux est relié à l'exercice d'un emploi.
- ✓ Faciliter l'accès à la formation. La révolution technologique va se traduire par un besoin d'élévation de la qualification à tous les niveaux d'où un besoin massif de formation.
- ✓ Favoriser les CDI, supprimer toutes les dérogations (inscrites dans le code du travail) permettant les temps partiels inférieurs à 24h et le renouvellement des CDD sur plusieurs années, la rupture du contrat de travail devant avoir un caractère exceptionnel.

- ✓ Eradiquer les causes de vieillissement prématué au travail ; il faut savoir que le travail de nuit a considérablement augmenté depuis 10 ans, parallèlement il y a une dégradation de la médecine du travail.
- ✓ Réformer le mode de contribution sociale des entreprises ; par exemple envisager de prendre en compte les politiques d'emploi et de formation des entreprises dans leur niveau de cotisations au régime d'assurance chômage. Cotisations différentes selon les pratiques d'embauche et le type de contrats utilisés.
- ✓ Organiser le suivi individualisé des personnes ; il s'agit d'un « contrat tout au long de la vie » ; ce contrat va se décliner avec des employeurs différents au fur et à mesure de la succession des emplois tenus par le salarié, mais les éléments de qualification, ancienneté, niveau de salaire etc attachés actuellement au contrat de travail, le seront désormais à la personne et donc opposables à tout employeur qui sera tenu de le respecter.

Pour la CGT, la Sécurité Sociale Professionnelle est une réponse efficace à la lutte contre la paupérisation. Or ce n'est pas le chemin que semble suivre le nouveau gouvernement avec le projet de loi sur le travail. A l'instar des lois Hartz en Allemagne qui ont plongé 12 millions de salariés dans la pauvreté ce projet de loi conduira inexorablement à une augmentation de la pauvreté.

Même si nous considérons que les préconisations n'auront qu'un effet palliatif, nous voterons cet avis.